

Lettre d'information



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021 LES PRINCIPALES DÉCISIONS

• **Délibération de principe sur les futurs usages de l'Ancienne École de Garçons de Cordéac** : le Conseil municipal a adopté à l'unanimité les propositions issues de l'atelier participatif : créer une **Maison des associations**, une **Cantine ouverte** aux scolaires, aux habitants de la commune et aux personnes de passage (repas amené en liaison chaude depuis la cuisine de la Marmottière), créer un **nouveau point de service et d'informations aux habitants**, tout en respectant et en mettant en valeur le patrimoine et l'histoire du site. Il a été rajouté aux attendus définis avec les habitants, le fait de conduire une réhabilitation exemplaire sur le plan énergétique et d'envisager de pouvoir y implanter une autre activité créatrice de ressources pour la commune et permettant d'optimiser l'impact énergétique du bâtiment (par exemple un espace de coworking).

• **Approbation des comptes administratifs 2020 et adoption des budgets primitifs 2021** : les résultats de l'exécution 2020 des budgets communaux ont été présentés aux élus qui ont pu les valider. L'ensemble des 4 budgets gérés par la commune (eau et assainissement, Parc Résidentiel de Loisirs, transport scolaire et le budget principal) sont excédentaires ce qui permet d'affecter ce résultat pour financer les nouvelles opérations en 2021. Les budgets prévisionnels incluant l'ensemble des affectations financières pour les projets 2021 ont ensuite été adoptés pour ces 4 budgets à l'unanimité.

Le vote des budgets prévoit la réalisation des opérations d'investissement suivantes :

- Création de la zone d'activité agricole des Psychies

- Renouvellement de la canalisation d'eau potable sur le secteur Grangeon-Chabrier
- Travaux de réalisation de l'aire de loisirs et du cimetière sur le centre Bourg de Cordéac
- Travaux de réhabilitation des espaces périscolaires (ancienne cure de Cordéac)
- Réhabilitation de la cuisine de la Marmottière
- Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école de garçons

Plus d'information dans la prochaine édition de l'Écho du Châtel.

• **Taux des taxes locales** : le Conseil Municipal a validé à l'unanimité l'augmentation de 1 point des taxes locales. Cela représente environ 14 000€ de recettes supplémentaires. Cette somme sera supportée pour plus de 70% par EDF, qui en tant qu'établissement industriel, paye une taxe foncière sur le bâti pour ces installations.

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal est disponible sur notre site internet <https://chatel-en-trieves.fr>

L'ordre du jour de la prochaine séance est mis en ligne sur notre site dans les 3 jours précédant la réunion du Conseil.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 5 MAI À 20H30**

MOBILITÉS

Samedi 27 mars, le Conseil communautaire a dû se prononcer sur l'éventuelle prise de compétence « Mobilités » (transport et mobilités actives). Un débat avait été organisé au préalable lors de la Conférence des Maires du Trièves du samedi 6 avril. Châtel-en-Trièves a porté une voix en faveur de l'ouverture du débat et de la décision des conseils municipaux. Le vote positif majoritaire de la Communauté de communes lance donc une seconde étape de discussion et de décision dans les communes. Dans ce cadre, une réunion publique est prévue le samedi 29 mai, de 17h à 19h, à la salle socioculturelle. Le Conseil municipal se prononcera ensuite le samedi 19 juin à 18h.

DÉNEIGEMENT

La saison de déneigement est arrivée à son terme. Cette saison nous avons dû faire face à quelques épisodes de neige et de gel un peu plus longs que ces dernières années.

Parce qu'il n'est pas possible lorsqu'il neige d'intervenir partout en même temps et qu'il est difficile pour une commune, notamment rurale, d'assurer le déneigement de l'ensemble de son réseau routier, particulièrement en cas d'épisode neigeux de longue durée, il convient d'organiser les moyens disponibles et de prioriser les interventions.

Chaque année des astreintes sont organisées du 15 novembre au 15 mars. Les agents communaux ainsi que des prestataires privés se relaient en permanence pour garantir une intervention en cas de besoin. Un plan de déneigement est mis en place chaque année pour déterminer les tournées de déneigement.

Tout est mis en œuvre pour assurer le déneigement des voies publiques et un retour à une circulation normale dans les meilleurs délais.

Les risques liés à la neige ou au verglas doivent être regardés dans notre territoire comme des risques habituels contre lesquels il appartient aux usagers de se prémunir en prenant toutes les précautions utiles (pneus neiges, allure modérée, comportements prudents, etc.).

L'ensemble des services feront leur maximum pour vous aider à circuler dans les meilleures conditions durant l'hiver. Merci de les aider en faisant attention au stationnement de votre véhicule, à l'implantation de tout élément à proximité de la voirie (clôture, boîte aux lettres, etc.) ou en taillant simplement votre haie pour ne pas gêner la visibilité et le passage.



POUR RAPPEL :

- Les chemins privés sont sous la responsabilité des propriétaires. Chaque propriétaire doit dégager la neige devant son habitation.
- Nous invitons à la solidarité entre voisins notamment pour les personnes isolées qui auraient besoin d'aide pour déneiger leurs accès.
- N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie au besoin : Toutes les informations utiles liées aux conditions de circulation et à l'état des routes dans certains hameaux peuvent être communiqués aux agents en charge du déneigement par le numéro d'astreinte 04 76 34 83 04.

TRAVAUX PRÉVENTIFS SUR LE TORRENT DE CHALANNE

La Communauté de Communes et le SYMBHI qui détiennent la compétence de protection contre les inondations ont conduit des premiers travaux de prévention au niveau du torrent. La municipalité reste vigilante et mobilisée sur ce sujet pour faire remonter la situation et les besoins.

Face à notre situation, la Préfecture n'a autorisé à faire que le strict minimum pour gérer l'urgence et assurer la sécurité des personnes et des biens. Les travaux ont donc consisté en la réalisation d'un entretien de la végétation entre le gué communal et le gué domanial et la gestion des matériaux excédentaires sur 70 ml en amont du gué communal dans le but de mettre en sécurité les habitations et le hameau.

MISE À DISPOSITION DES VÉLOS ÉLECTRIQUES

Le printemps arrive et bientôt les beaux jours. Les 4 vélos à assistance électrique de Châtel continuent d'être prêtés gratuitement aux administrés qui souhaiteraient découvrir ce mode de déplacement. Pensez-y et appelez-nous pour réserver.

ACTION SOCIALE LIÉE À LA CRISE SANITAIRE

Maintien de la veille sociale et de la navette vers Mens le samedi matin sur inscription.

*Suspension des réunions, commissions
et évènements du mois d'avril.*